Déclaration de conformité CE selon le règlement (UE) 2016/425

Le fabricant ou son mandataire établi dans la Communauté

CORTINA NV
Meersbloem-Melden 42
BE-9700 Oudenaarde

déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit suivant:

Référence de l'article: EGBLK1030 - EDGE 1030 VERT

EN 360: 2002 - Retractable type fall arresters

est conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et répond à la norme nationale, transposée par la norme harmonisée, EN 360: 2002 - Retractable type fall arresters et identique à l'EPI, qui fait l'objet de la certification délivrée par l'organisme notifiant relative à l'attestation d'examen de type CE.

L'organisme notifié
GEPTESZT Kft (NB: 2233)
Jablonka u. 79
Budapest, 1037
HUNGARY

a réalisé l'examen de type CE et émis l'attestation correspondante, n° TD11-0857-2505-GT0085-C02

Signature par et au nom de CORTINA NV, Meersbloem-Melden 42, BE-9700 Oudenaarde
09/05/2025





Peter De Mezure
Technical Director
Oudenaarde

Eddy Dumarey
Chief Executive Officer
Oudenaarde